

Séance du 30 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente juillet à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle SENECHAL, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : le 24 juillet 2018

PRESENTS : Mesdames Annick BELLOY, Béatrice GUINIER, Nadine MOUDAR, Monique SAUVAGE, Isabelle SENECHAL, Messieurs Jacques BERTRAND, Anthony BROCHARD, Aurélien BRUERE, André DAGUET, Gilles LAHOREAU, Frédéric LANTIER, Franck PAPIN.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadine TAMIC, Messieurs Gérald LANGLOIS, Antony MORIN.

Monsieur Frédéric LANTIER a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Les conseillers municipaux valident le compte-rendu de la séance du 18 Juin 2018.

Délibération N° 2018/28

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

SIEIL : Modification des statuts

Suite à la modification en 2014 de ses statuts et de la possibilité ouverte aux communautés de communes d'adhérer à présent aux compétences « à la carte » du SIEIL, le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2018-06 en date du 27 mars 2018, l'adhésion de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre à la compétence « Eclairage public » du SIEIL.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

Vu l'article L5211.5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre du 13 octobre 2017 approuvant son adhésion à la compétence d'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SIEIL 37 avant l'expiration du délai légal,

Vu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SIEIL 37, en date du 14 juin 2018,

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

↳ **APPROUVE** l'adhésion au SIEIL des Communauté de communes de Touraine Vallée de l'Indre à la compétence « éclairage public » du SIEIL.

↳ **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SIEIL 37 après contrôle de légalité.

Délibération N° 2018/29

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du plan de zonage des eaux pluviales

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2015/37 du 15 juin 2015, le Conseil municipal a approuvé le projet d'élaboration du schéma d'assainissement des eaux pluviales, avec une étude de diagnostic sur l'état des lieux et le fonctionnement du réseau de l'ensemble du territoire de la commune de Saint Laurent-en-Gâtines.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-10,

Vu la loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992,

Madame le Maire expose que conformément à la législation en vigueur et à l'arrêté municipal n° 2018/05 en date du 10 avril 2018, Monsieur André AGARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Orléans. L'enquête publique s'est déroulée du 14 mai au 15 juin 2018 dans les locaux de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet d'élaboration du plan de zonage des eaux pluviales. Il convient d'approuver ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

↳ Approuve le projet d'élaboration du plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales tel qu'il est annexé au dossier,

↳ Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le plan de zonage des eaux pluviales.

↳ Précise que le plan de zonage des eaux pluviales approuvé sera annexé au PLU.

↳ Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant 1 mois,

↳ Dit que le plan de zonage des eaux pluviales approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Divers

➤ Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'architecte a fait le bilan des travaux en plus values et moins-values pour la salle omnisport. Ils s'élèvent environ à 0.74 % du montant estimatif des travaux.
La réception des travaux effectués aura lieu le 3 août 2018.

➤ Madame le Maire informe que la commission de sécurité passera pour son contrôle triennal à l'Espace Laurentais le mardi 7 août 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 22h15.

SENECHAL sabelle, Maire	DAGUET André	SAUVAGE Monique
LANTIER Frédéric	BELLOY Annick	BERTRAND Jacques
BROCHARD Anthony	BRUERE Aurélien	GUINIER Béatrice
LAHOREAU Gilles	LANGLOIS Gérald (Absent excusé)	MORIN Antony (Absent excusé)
MOUDAR Nadine	PAPIN Franck	TAMIC Nadine (Absente excusée)